

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 19 mars 2014

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Marc LAUDIE, M. Pascal GEHANT, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD, M. Jean-Pierre MONDOLONI, M. Jean-Paul MORGEN, M. Guy BARRALON.

Absent non excusé : M. Michel Garcia,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire DEBUISSON

Ordre du jour :

- 1 - PV de la séance de conseil du 21 février 2014
- 2 - Approbation du PLU
- 3 - Alignements de voiries
- 4 - Intégration d'office de voiries dans le domaine public
- 5 - Soustraction du régime forestier chemin et parcelle rue du Bromont
- 6 - Compte administratif 2013 commune
- 7 - Compte de gestion 2013 commune
- 8 - Compte administratif lotissement 2013
- 9 - Compte de gestion lotissement 2013
- 10 - Finances: règlement factures PLU
- 11 - Questions et informations diverses

M. le Maire fait part au Conseil des différents points qui seront énoncés en informations diverses :

- Taxe d'Aménagement : taxe d'urbanisme applicable : part communale et part départementale
- Bilan du mandat municipal, travaux réalisés,
- dernier conseil en mars avant l'élection

M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la vie communale du village. Il remercie les adjoints qui se sont impliqués dans la vie publique, rôle qui n'était pas toujours facile. Il a une pensée plus particulière pour M. André JUIF (adjoint) qui nous a quitté trop tôt. Il adresse ses remerciements à l'ensemble des Conseillers pour leur participation. Il rappelle que, malgré un démarrage difficile, campagne très moyenne, l'équipe municipale a effectué un bon travail de groupe et a fait de son mieux, sachant que tout ne peut être parfait.

Il rappelle les travaux prévus lors du mandat et réalisés :

Sécurité carrefour D46/RD83 : carrefour modifié, il remercie particulièrement Mme Marie-Claire DEBUISSON pour le suivi du dossier, pour sa rigueur, travaux réalisés dans le respect des prévisions budgétaires. Il précise que tous les travaux suivis par son adjointe ont été respectés et conformes à la commande ferme et définitive. Une économie de 10% a même été réalisée sur l'ensemble de la réalisation.

Eclairage public : 4 phases effectuées durant le mandat, luminaires remplacés avec mise en place de lampes très économiques, qui ont permis de baisser la consommation électrique de 20%, mais entre temps le prix de l'énergie s'est envolé.

Trottoirs : 300ml de réalisés de part et d'autre du carrefour afin de sécuriser le secteur.

PLU : amené à sa phase finale.

Rénovation de l'ancien lavoir : réfection en deux phases, la première consistant à rendre hermétique les bassins et la seconde à rendre étanche l'extérieur du lavoir.

Ecoles : projets culturels avec la médiathèque

Site internet de la commune : M. le Maire remercie M. Pascal GEHANT et M. Norbert JOMARD pour leur implication.

Intercommunalité : M. le Maire a su faire entendre sa voix au sein de la CAB et précise que les représentants des petites communes peuvent réagir et se faire entendre.

Projets réalisés en limitant la fiscalité : fiscalité restée au même niveau depuis 2009, les taxes n'ont pas augmenté au niveau communal.

M. le Maire dresse un résultat satisfaisant, sachant que les futurs élus de Denney agiront pour le bien de la commune, DENNEY reste un village agréable à vivre.

Interventions des élus :

M. Hubert PELLETEY

Intercommunalité : au sein du syndicat de la Baroche, il rappelle que ce syndicat a investi de l'argent au sein de l'église, en respectant les finances des communes, pour préserver cette église historique ainsi que son patrimoine.

M. Norbert JOMARD

Commission « Forêt » : il rappelle que l'aménagement des forêts est reconduit pour les 20 années à venir et que sa gestion est saine ; 6 affouages effectués sur pieds, 2 affouages en bois façonnés, 5 manifestations concernant l'opération 1 enfant 1 arbre.

M. le Maire remercie les personnes qui sont allées sur le terrain par tous temps.

Mme Marie-Claire DEBUISSON

Commission « Travaux » : elle souligne que l'expérience et le professionnalisme au sein de ce Conseil, ont permis de minimiser les frais d'études, voire de les annuler. Cela a permis durant ces six années de minimiser jusqu'à 15% les montants HT des grands travaux, économie qui a permis de concrétiser d'autres projets.

Travaux routes : tous les problèmes de ruissellement d'eau, à l'entrée des propriétés privées ont été réglés, les revêtements des chaussées endommagées ont été repris, des caniveaux à divers endroits du village ont été installés afin de canaliser l'eau de ruissellement et d'éviter l'érosion des bords de voies.

Les trottoirs de la commune ont été abaissés pour répondre aux normes "Handicapés".

Des travaux d'assainissement ont réglés des soucis de débordement principalement au centre du village.

Toutes les réalisations ont respecté le budget de la commune, nos ambitions ont tenu compte de nos moyens.

Le véhicule communal a été remplacé, et l'outillage à disposition de l'employé communal remplacé et augmenté, en tenant compte de ses besoins.

M. le Maire reprend la parole et précise que dans l'ensemble, le dialogue a été constructif, avec les services de la CAB, du Conseil Général, des services du département, de la gendarmerie, des pompiers, de l'association des Maires, de la maison des communes, de la Préfecture.

Seul le service d'instruction des permis au sein de la DDT a posé quelques problèmes.

Des délais non respectés, avis du Maire non pris en compte dans certains dossiers.
Bien que les services soient désorganisés, aucun effort n'a été constaté pour limiter les dégâts.

Le mandat se termine, M. le Maire remercie toutes les personnes présentes et tire un bilan positif de ce mandat.

1 – Approbation du PV de séance du 21 février 2014

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.
Le Conseil, par 9 POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Marc LAUDIE M. Jean-Pierre MONDOLONI), APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 février 2014.

2 - Approbation du PLU

M. le Maire expose : l'équipe municipale en place avait comme objectif de boucler avant la fin du mandat le PLU. Pour élaborer le PLU, la commission « urbanisme » a tenu compte de certaines exigences émanant des P.P.A. (personnes publiques associées), et notamment du SCOT. Afin de prendre en considération toutes les remarques formulées par les P.P.A., et suite aux difficultés rencontrées avec le cabinet d'étude pour reprendre le rapport au niveau de la forme et de la présentation, le PLU a été retardé d'environ un an.

Aujourd'hui, l'enquête publique est terminée, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour l'approbation du PLU. La commission en charge de son élaboration propose de valider ce PLU.

M. le Maire informe les élus qu'il a reçu en mairie une administrée Mme Damidaux. Cette personne est venue consulter le projet du PLU et a fait part de ses remarques lors de l'enquête publique. Mme Damidaux n'est pas satisfaite du changement de classement de zone concernant le terrain que sa famille a cédé à M. Ollier, terrain situé à côté de sa propriété. Sur le POS cette parcelle était classée en zone UC, sur le PLU cette parcelle est prévue en zone UX (zone d'activité).

M. le Maire propose au Conseil, d'interrompre la séance 10 mn, afin de lui laisser la parole. Mme Damidaux s'adresse aux élus afin d'exposer son point de vue.
Après avoir entendu le discours de cette personne, la séance du conseil reprend son cours.

M. le Maire signale que toutes les remarques relevées lors de l'enquête publique, ont fait l'objet d'une réunion et d'une analyse avec les membres de la commission. Certaines ont été retenues et réintégrées au projet, l'approbation du PLU est à l'ordre du jour.

Il remercie M. Jean-Paul Morgen pour le suivi du dossier, malgré toutes les exigences imposées par les PPA, ainsi que la commission mise en place pour l'élaboration du PLU.

M. le Maire informe les élus du courrier reçu de la chambre d'agriculture, sur lequel sont formulées toutes les remarques concernant le PLU. Concernant les espaces à urbaniser : il est reproché que les choix d'urbanisation ne sont pas suffisamment réfléchis de manière à limiter l'impact sur les bonnes terres agricoles et à limiter l'étalement urbain. Il est proposé de faire une analyse plus aboutie des espaces disponibles au sein du bâti et orienter les choix d'urbanisation sur d'autres secteurs que ceux identifiés en 2AU (terrains situés à gauche la rue des Acacias). Il est proposé dans ce courrier d'urbaniser la zone A située au nord de la zone 1 (proche de l'école), sous l'Avenue d'Alsace.

Après lecture de ce courrier, M. le Maire rappelle que les élus ont fait les choix qu'ils ont estimé être les bons pour la commune, que l'agriculture n'est pas le seul aspect à prendre en compte lors de l'élaboration d'un PLU, mais aussi le développement économique, l'environnement, le bien-être des habitants, etc ...

Il rappelle également qu'il a présenté ces arguments à la CDCEA (commission départementale de consommation des espaces agricoles), qui a émis un avis favorable au PLU.

M. Gilles COURBOT fait part de son mécontentement concernant le classement de certaines zones agricoles, il rappelle au conseil toutes les observations qu'il a mentionnées sur le registre lors de l'enquête publique. Il précise que sur le secteur situé au-dessus de la salle des fêtes, la liaison entre les 2 zones est supprimée sur le PLU, l'emplacement était réservé sur le POS, il n'y a pas lieu de supprimer cette liaison sur le PLU.

M. le Maire rappelle qu'une bande de 8 mètres située derrière le bâtiment communal, peut servir à l'extension de la zone à urbaniser située au-dessus du lotissement en cours. Il rappelle que toute personne peut faire un recours contre le projet d'élaboration du PLU, mais que la commission a fait son choix, le projet du PLU a nécessité plus de 60 réunions.

Il signale qu'il est bien conscient, que les choix formulés par la commission concernant le déclassement de certains terrains, imposés par les règles du SCOT, génèrent des mécontentements.

M. le Maire soumet pour approbation le projet du plan local d'urbanisation PLU, ainsi que l'institution du droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future.

Le Conseil municipal par :

9 POUR – 1 CONTRE (M. Gilles COURBOT) et 1 ABSTENTION (M. Christophe MONPOINT)
APPROUVE l'approbation du PLU tel que présenté.

3 - Alignements de voiries

M. le Maire signale qu'un relevé topographique a été réalisé pour l'alignement des voies à 5 mètres de largeur et la prévision de trottoirs aux normes accessibilité PMR (1.5m), concernant 5 voies sur la commune :

La rue de la Chaussée, rue des Oeuches, le Chemin de la Mèche, l'Impasse des Roses et rue des Acacias.

L'enquête publique était ouverte en même temps que celle du PLU, ceci dans un but de limiter les frais.

Cependant suite aux remarques relevées sur le registre de l'enquête publique, l'alignement ne se fera pas sur la rue des Acacias et l'Impasse des Roses.

M. le Maire propose au Conseil l'adoption des plans d'alignement présentés à l'enquête publique sur la rue de la Chaussée, la rue des Oeuches et le Chemin de la Mèche.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

ADOpte les plans d'alignement concernant ces trois rues.

4 - Intégration d'office de voiries dans le domaine public

M. le Maire signale que certaines parcelles concernant des voiries n'appartiennent pas à la commune :

- Rue de la Chaussée ZB 376: appartient toujours au syndicat du lotissement

- Rue de l'Etang ZB 369 : syndicat du lotissement

- Rue des Oeuches : angle ZB 358

- Rue des Fleurs B 548 et B 388: jamais rétrocédé à la commune, les démarches engagées à cette époque entre l'aménageur et la commune n'ayant pas été menées jusqu'à leur terme.

Aucune observation lors de l'enquête publique.

M. le Maire propose au Conseil, d'intégrer ces voiries dans le domaine public.

A l'unanimité, le Conseil,

DECIDE d'intégrer ces voiries dans le domaine public.

5 - Soustraction du régime forestier chemin et parcelle rue du Bromont

M. le Maire expose :

La Commune loue à un riverain M. SCANZI Victor une parcelle classée en EBC (espace boisé classé) située le long d'un chemin communal Rue du Bromont, cette parcelle est comprise dans l'emprise du régime forestier, ainsi que le chemin. Deux riverains ont fait des propositions d'acquisition de cette parcelle n° 7 cadastrée 110 section A. Si la commune veut céder cette parcelle à l'un ou à l'autre des deux riverains, elle doit être soustraite du régime forestier.

M. le Maire soumet cette proposition au Conseil,

A l'unanimité, le Conseil,

DECIDE de soustraire cette parcelle du régime forestier, ainsi que le chemin communal permettant d'y accéder.

6 - Compte administratif 2013 commune

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2013 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article et le total des émissions des titres de recettes ou de mandats réalisés en 2013. Il se résume comme suit :

	<i>Recettes (€)</i>	<i>Dépenses (€)</i>	<i>solde</i>
<i>Fonctionnement 2013</i>	568 647.29	505 422.57	63 224.72
<i>Report exercice 2012</i>	253 741.71		
<i>Investissement 2013</i>	227 061.52	137 070.25	89 991.27
<i>Report exercice 2012</i>		73 393,26	
TOTAL	1 049 450.52	715 886.08	333 564.44

Le Maire avant de se retirer de la salle (il ne peut pas prendre part au vote) laisse la parole au Président de séance Monsieur Hubert PELLETEY, 1er Adjoint, qui en l'absence de question supplémentaire, soumet au vote le compte administratif 2013 de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 de la commune et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

7 - Compte de gestion 2013 commune

Monsieur le Trésorier a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2013.

Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent ni observations, ni réserves. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux qui figurent au compte administratif présenté au point 6 ci-dessus.

A l'unanimité le conseil municipal, adopte le compte de gestion 2013 du Trésorier Municipal pour le budget communal.

8 - Compte administratif lotissement 2013

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du lotissement des Roseaux de l'exercice 2013 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article et le total des émissions des titres de recettes ou de mandats réalisés en 2013. Il se résume comme suit : aucune opération réalisée en 2013.

	<i>Recettes (€)</i>	<i>Dépenses (€)</i>	<i>solde</i>
<i>Fonctionnement 2013</i>	0	0	
<i>Report exercice 2012</i>	25 979,11		25 979.11
<i>Investissement 2013</i>	0	0	
<i>Report exercice 2012</i>		97 826,22	- 97 826.22
<i>TOTAL</i>	25 979,11	97 826,22	-71 847,11

Le Maire avant de se retirer de la salle (il ne peut pas prendre part au vote) laisse la parole au Président de séance M. Hubert PELLETEY, 1er Adjoint, qui en l'absence de question supplémentaire, soumet au vote le compte administratif 2013 du budget lotissement des Roseaux.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

9 - Compte de gestion lotissement 2013

Monsieur le Trésorier a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2013. Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent ni observations, ni réserves. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux qui figurent au compte administratif présenté au point 8 ci-dessus.

A l'unanimité, le conseil municipal, adopte le compte de gestion 2013 du Trésorier Municipal pour le lotissement des Roseaux, arrête les résultats définitifs tels que présentés.

10 - Finances: règlement factures PLU

M. le Maire expose : selon le code L.1612 du CGCT, le Maire soit solliciter l'autorisation de l'Assemblée pour procéder avant le vote du budget primitif 2014, à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013.

La commune vient de recevoir deux factures de TOPOS de 2 277.00 € TTC et 4 554.00 € TTC (solde PLU) et le solde des frais du Commissaire enquêteur qui s'élèvent à 439.35 € TTC.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil de solder ces trois factures au compte 202.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise, le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus.

11 - Questions et informations diverses

Taxe aménagement :

M. le Maire expose : les taux applicables pour le calcul de cette nouvelle taxe qui remplace la TLE sont de : 2 % pour la commune (inchangés depuis la mise en place de la TLE)

2.5 % pour le conseil général (auparavant 1 %)

La base de calcul de cette taxe étant différentes du régime précédent, et malgré les simulations effectuées, le montant réel pour 2013 n'a été connu qu'en fin d'année, certaines taxes concernant des annexes (garages, piscines, abris de jardin...) sont très élevées. M. le Maire a adressé un courrier à Monsieur le Député, à Monsieur le Sénateur, ainsi qu'au président du conseil général, les alertant sur le montant disproportionné de ces taxes sur des locaux non destinés à l'habitation. La loi de finances 2013-1278 du 29/12/2013 a introduit deux possibilités d'exonération totale ou partielle de cette taxe, en particulier pour les abris de jardin. Cependant, cette exonération ne pourra être applicable qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, si le conseil municipal le décide par délibération avant le 30 novembre 2014.

Travaux récents, en cours ou à prévoir :

Ont été effectués comme prévu : l'achat isoloir aux normes PMR, l'archivage en vue du PV de récolement effectué lors du renouvellement des conseils municipaux, la reliure des registres d'état civil, un balayage des rues est programmé le jeudi 20 mars.

En cours :

Entreprise RAYMOND : problèmes de nuisances pour les voisins, rencontre prévue avec M. Raymond, les voisins et M. le Maire le 26 mars 2014, cette rencontre ayant déjà été reportée à trois reprises.

Problèmes CAD : dévolution des biens, rappel :

- courrier adressé au T.G.I. :
- réponse T.G.I. La commune doit prendre un avocat
- rencontre prévue avec le secrétaire général de la Préfecture.

Direction des finances publiques : demande de réunir la commission communale des impôts directs. Cette année la demande étant parvenue tardivement, cette commission n'a pas été réunie.

Poteau de signalisation couché face Mercedes RD83 : un courrier sera rédigé pour rappeler au garage que les camions de livraison ne doivent pas stationner sur les trottoirs, conformément au code de la route et à l'interdiction instituée sur l'ensemble de la commune pour le stationnement des véhicules de plus de 3,5T, qu'ils doivent respecter les entrées voisines et ne pas occasionner de risques pour la sécurité des riverains et des usagers.

Il est rappelé que les chambres téléphoniques et les regards sont régulièrement enfoncés, chaque année la commune et l'opérateur télécom doivent réparer les dégâts.

Acte administratif : terrain situé en face de l'école côté du parking, Par délibération le conseil avait désigné M. Pelletay comme signataire de l'acte administratif de cession. Un rendez-vous avait été fixé au propriétaire en vue de cette cession au bénéfice de la commune. Le rendez-vous n'ayant pas été honoré, les futurs élus devront prendre une nouvelle délibération afin de désigner un nouveau signataire.

Ecole : L'équipement informatique a été installé en 2010 dans le cadre de l'opération « écoles numériques rurales ». Les nouveaux élus devront d'ici 2 à 3 ans envisager son renouvellement, selon l'état de vieillissement.

Concours de dictée le samedi 22 mars 2014 au CLA.

Samedi 22 mars à 10 heures : mise en place du bureau de vote à l'école pour les élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h10mn,
Il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

**Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.
Ce registre peut être consulté en mairie**